

BAREME DES PRESTATIONS APPLICABLE AU 1^{ER} AVRIL 2022 – ZONE TENDUE ET NON TENDUE

MISSION DE LOCATION

Biens immobiliers à destination : Habitation Principale

■ **Recherche du locataire, entremise – négociation :**

Forfait de 41,67 euros HT soit 50 euros TTC

A la charge du bailleur

■ **Visites, Montage dossier, Rédaction du Bail :**

Pour tous les logements de toutes surfaces : 5,00 euros HT soit 6,00 euros TTC

A la charge du locataire – Même montant à la charge du bailleur

■ **Rédaction de l'état des lieux d'entrée, (application du décret de la loi ALUR) :**

Pour tous les logements : 3,34euros HT soit 4,00 euros TTC

A la charge du locataire – Même montant à la charge du bailleur

Biens immobiliers autres que habitation principale

■ **Recherche du locataire, entremise – négociation, visites, soit :**

9,17% HT + TVA 20,00% soit 11% TTC, calculé sur le montant du loyer annuel

A la charge du locataire – Même montant à la charge du bailleur

■ **Montage dossier + rédaction actes, soit :**

Forfait de 300,00 euros HT + TVA 20,00% soit 360,00 euros TTC

L'ensemble à la charge : 50% locataire – 50% bailleur

Honoraires pour autres types de missions (à la charge du demandeur)

- **Rédaction Renouvellement / Avenant Bail d'habitation :** 150,00 euros HT + TVA 20,00% soit 180 euros TTC
- **Rédaction état des lieux pour un bien immobilier :** 3,34 euros HT/m² + TVA 20,00% soit 4,00 euros TTC/m² (Minimum de perception 150,00 euros TTC)
- **Possibilités assurances risques locatifs :** Assurance loyers impayés 2% TTC
- **Protection juridique bailleur :** Sur devis
- **Assurance propriétaire non occupant :** Sur devis